

Option DROIT & AFFAIRES

L'ÉVÉNEMENT

Foley Hoag se muscle en arbitrage commercial international

L'avocat Manuel Tomas devient le troisième associé sur la pratique Arbitrage international du bureau parisien de Foley Hoag. « Il s'agit d'une pratique importante pour le cabinet, qui s'inscrit dans son ADN, note la nouvelle recrue. Paris est le seul bureau de Foley Hoag hors des Etats-Unis. Cela n'est pas un hasard car la capitale française est une place forte de l'arbitrage dans le monde, comme Londres et Singapour. »

Particulièrement reconnu sur l'arbitrage interétatique et les arbitrages d'investissement, Foley Hoag élargit ainsi son offre de services avec l'arrivée de Manuel Tomas, spécialiste en contentieux et arbitrage commercial international. Ce dernier vient étoffer l'équipe déjà composée de deux associés, Andrea Pinna et Diana Paraguacuto-Mahéo, d'une counsel et de cinq collaborateurs. Manuel Tomas intervient dans le cadre de dossiers civils, commerciaux et internationaux – notamment en Afrique – devant les juridictions françaises et dans la zone OHADA. Il accompagne également de grands groupes industriels et des entreprises des secteurs des télécoms ou de l'énergie en matière de responsabilité du fait des produits et de risques industriels. Dans ce cadre, des synergies sont projetées avec l'équipe environnement dirigée par Carine Le Roy-Gleizes.



Manuel Tomas

Manuel Tomas « dispose d'une belle expérience et a été impliqué sur une large gamme de dossiers complexes et très médiatisés, se réjouit Andrea Pinna, associé responsable de la pratique Arbitrage international de Foley Hoag. Sa pratique est parfaitement complémentaire de la nôtre, notamment sur le

plan géographique. Nous sommes en effet très présents en matière d'arbitrage international en Europe de l'Est, en Asie et sur l'ensemble du continent américain. » Diplômé d'un Master II droit des affaires internationales de l'université Paris XI Sud, d'un diplôme universitaire arbitrage et contentieux international de l'université Paris-Est Créteil et d'un Master II arbitrage, contentieux et ADR de l'université Paris II Panthéon-Assas, Manuel Tomas a débuté sa carrière chez STC Partners et Teynier Pic. Depuis 2014, il officiait chez Eversheds Sutherland, cabinet au sein duquel il avait été nommé counsel en 2019. « L'Afrique est vraiment un sujet clé dans la communauté de l'arbitrage commercial et de l'arbitrage au sens large. C'est un conti-

nent porteur pour les sociétés qui sont nos clientes, analyse l'avocat. Qui dit donc développement économique et interventions en Afrique, dit potentielles situations de précontentieux, de litiges, et de contentieux », conclut-il. ■ Sahra Saoudi

AU SOMMAIRE

Communauté

Foley Hoag se muscle en arbitrage commercial international	p.1
Carnet	p.2
Les actualités de la semaine	p.3
Data Legal Drive: la direction juridique de Grégoire Hanquier	p.4

Affaires

BNP Paribas s'offre Floa pour introduire le marché des paiements innovants	p.5
----------------------------------------------------------------------------	-----

Le conseil du Crédit Mutuel: Matthieu Pouchepadass, associé chez Bredin Prat	p.5
Deals	p.6

Analyses

Marques: premiers retours d'expérience post-loi Pacte sur le partage de compétences entre les juridictions et l'INPI	p.8-9
L'appel européen à renforcer le principe du pollueur-payeur	p.10-11

Data Legal Drive : la direction juridique de Grégoire Hanquier

Qui la dirige



Le parcours de Grégoire Hanquier est fait de rencontres, jusqu'à le conduire en septembre 2020 au poste de directeur juridique, conformité et affaires publiques de la plateforme française de conformité RGPD, Data Legal Drive. Ce sera d'abord Thierry Reveau de Cyrières, actuel directeur grands contentieux du groupe Total. Ce dernier était directeur juridique holding de Total en 2004 lorsque Grégoire Hanquier y effectue ses premières armes à la sortie de son programme droit et management international à HEC après son Master droit et fiscalité de l'université Paris II Panthéon-Assas. « Thierry m'a apporté son écoute et son recul pour envisager sereinement mes propres évolutions. C'est un atout dans une vie professionnelle », analyse Grégoire Hanquier. Il lui conseillera de se confronter au rôle de juriste chez un prestataire, sur le terrain, tout comme son second mentor, le directeur juridique adjoint de Capgemini Cyril Duriga (désormais directeur juridique France de Akka Technologies). Grégoire Hanquier finira par rejoindre brièvement Orangina Suntory France avant de retrouver en 2005 Cyril Duriga chez Capgemini. Il y passera six ans, affinant sa pratique contractuelle. Dès son arrivée, il est nommé juriste en charge de la mise en œuvre du plus gros deal d'outsourcing de l'époque. Un contrat de 1,4 milliard d'euros avec Schneider Electric. Après un an et demi, Grégoire Hanquier se voit confier l'accompagnement juridique de l'activité industrie de la SSII. A 30 ans, l'éditeur LexisNexis l'accueille comme responsable juridique France. « Il s'agissait d'une belle opportunité aux côtés du directeur juridique Jean-Gabriel Aubert. Ce dernier m'a fait appréhender le monde de l'édition juridique en pleine mutation numérique. Nous étions dans une relation de transmission », se remémore-t-il. En 2017, ce dernier succédera à Jean-Gabriel Aubert à son départ à la retraite au poste de directeur juridique Europe, Afrique, Moyen-Orient. En mars 2020, en pleine crise de la Covid-19, le premier confinement vient rebattre les cartes. Le président et fondateur de Data Legal Drive, Sylvain Staub, également associé chez DS Avocats et kitesurfeur, passion commune, lui propose de le rejoindre. « J'ai saisi l'occasion à 40 ans. C'est assez grisant d'accompagner l'essor d'une entreprise sur un marché florissant. Les liens partenariaux et financiers unissant Data Legal Drive à l'éditeur juridique Lefebvre-Daloz m'ont convaincu définitivement, se réjouit Grégoire Hanquier. J'ai dû m'adapter au monde de la start-up avec ses codes. L'ambition y est beaucoup plus réactive, concrète et efficiente. » Et les perspectives de développement sont significatives au sein de la legaltech dont l'effectif de 56 salariés devrait être porté à 80 d'ici la fin de l'année et à 120 en 2022.

Comment elle s'organise

Avant l'arrivée de Grégoire Hanquier en septembre 2020, Data Legal Drive ne disposait pas de direction juridique. La nouvelle recrue a fait le choix de s'entourer de spécialistes sur les matières intéressant les clients de Data Legal Drive. Une avocate pénaliste Laurine Becker (ex-Navacelle) le rejoint en juin 2021 car la legaltech est en train de développer une offre sur « Sapin 2 ». Deux expertes sont aussi dédiées au RGPD : Ola Mohty, doctorante en droit privé et, la société de Paul-Olivier Gibert, président de l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère Personnel (AFCDP), et Agathe Girard, ex-avocate chez EY Société d'Avocats. Enfin l'équipe compte une juriste, Marion Ferri-Miraglia.

Comment elle se positionne

Grégoire Hanquier dispose d'une double casquette : directeur juridique et actionnaire de Data Legal Drive comme les cinq autres membres du CoDir. Il reporte directement au président Sylvain Staub. « Il n'y a pas d'échelon intermédiaire, explique-t-il. A l'instar des pays anglo-saxons, le directeur juridique dispose ici de la capacité de guider, de sécuriser, avec une courroie directe quotidienne auprès de la direction permettant la confrontation d'idées. Cela est souvent le cas dans les grands groupes, mais est plus rare dans les ETI et PME. » Parallèlement, Grégoire Hanquier, étant en charge des affaires publiques, s'investit auprès de la communauté des juristes à la fois comme co-responsable de la commission Digital Data de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE), mais aussi comme membre de la factory du Cercle Montesquieu. « Je viens pour structurer juridiquement l'entreprise, tout en participant activement à donner de la visibilité à la fonction de juriste d'entreprise et à rappeler l'importance de la conformité auprès des entreprises. Celle-ci n'est plus considérée comme un frein par les entreprises mais un véritable levier de croissance. »

Qui la conseille

Data Legal Drive est accompagné par le cabinet DS Avocats et son équipe IP/IT Data avec les associés Antoine Gravereaux et Catherine Verneret, et le collaborateur Thibaud Le Conte des Floris, ainsi qu'avec l'associé Arnaud Burg en matière de droit des affaires. Concernant la partie relative aux levées de fonds (un second tour de table a été bouclé en mars 2021), la legaltech a décidé de faire appel à Spark Avocats avec l'associée Ariane Olive et le collaborateur Florian Mayor. Enfin, en droit social (mise en place du forfait jour, problématiques relatives au télétravail...), Grégoire Hanquier est accompagné par Fidal et plus particulièrement par l'associée Laëtitia Simonin, avec laquelle il travaillait déjà lorsqu'il officiait à la direction juridique de LexisNexis.